



Temps de travail - Stagiaire

Par **petitScarabee**, le **28/06/2011** à **13:55**

Bonjour,

Nous sommes plusieurs stagiaires d'une même société à nous poser des questions. L'ensemble des stagiaires "recrutés" sont sous convention de stage, qui stipule un temps de travail maximal de 35h or, nous travaillons tous (sans compter les heures sup') au moins 40h ! En cas de retard, ou de demande d'une heure pour des raisons valables, nous ne sommes que difficilement compris.

Que pouvons-nous faire à l'encontre de ce problème ?

Merci d'avance,
Cordialement,

EDIT :

J'ajoute à cela que nous sommes 4 stagiaires pour seulement 1 salarié. Est-ce légal ?

Par **P.M.**, le **28/06/2011** à **16:53**

Bonjour,

Vous pouvez refuser d'effectuer des heures supplémentaires qui ne vous sont pas rémunérées puisqu'elle ne correspondent pas à la convention de stage...

Un emploi en stage ne saurait se substituer à un emploi salarié de l'entreprise et doit correspondre au but recherché...